

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n° 691 relatif à l'ouverture d'une enquête en vue de recueillir les oppositions pour l'acquisition d'une parcelle de terrain.....

n° 691

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
3 juillet 1948

Numéro JO
n° 7 du 31/07/1948

Date du numéro
31 juillet 1948

VISAS

Le Gouverneur par intérim de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance du 15 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 29 juillet 1924 organisant le domaine public à la Côte française des Somalis

Vu l'arrêté du 5 décembre 1926 fixant les conditions d'occupation du domaine public ; et relative à la construction d'une piscine et d'un établissement de bains sur la plage située dans le prolongement de la rue d'Alexandrie

Vu l'avis émis par la Commission de la propriété foncière dans sa séance du 19 juin 1948,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1, — Une enquête d'une durée d'un mois sera ouverte en vue de recueillir les oppositions et réserves qui pourraient être formulées au sujet d'une demande d'autorisation d'occuper une parcelle de domaine public maritime de 10.090 mètres carrés environ, située au Plateau du Serpent, dans le prolongement de la rue d'Alexandrie au nord de la piscine actuelle dans le but d'y construire un établissement de bains avec piscine. Art. 2, — Le dossier sera déposé dans les bureaux du Cercle de Djibouti et tenu à la disposition du public qui pourra consigner ses oppositions ou observations sur un registre ad hoc ouvert à cet effet, Art. 3. — Le commandant de cercle fera connaître par affiches et par crues les dates d'ouverture et de fermeture de l'enquête, Art. 4 — Le commandant de cercle sera chargé de l'exécution du présent arrêté, Art. 5», — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur
P.-H. Si
RIEX